



N° 36 – Novembre / décembre 2011

Feuille des avis officiels
destinée à l'information de la population

Bulletin d'Informations Officielles de **Vufflens-la-Ville**



Réception des jeunes nés en 1992 et 1993
par la Municipalité le 4 novembre 2011



Communications officielles

CONSEIL COMMUNAL

Deux fois oui !

Pour 2012, les impôts communaux augmenteront de 60 % à 62 % de l'impôt cantonal de base ! Ainsi en a décidé le Conseil communal dans sa séance du 2 novembre dernier en se ralliant à la proposition de l'Exécutif. Pour le contribuable, la facture ne changera pas franchement, puisque de son côté, le Canton baisse son taux d'autant, suite à l'entrée en vigueur de la réforme de l'organisation policière vaudoise. Le Législatif a par ailleurs accepté les nouvelles compétences municipales pour la législature 2011-2016.

Compétences municipales

Les délégations de compétences prévues aux articles 17 et 83 du règlement pour le Conseil communal sont accordées pour la durée d'une législature. Pour la législature 2011-2016, la Municipalité n'a demandé aucune modification de ses compétences par rapport à la législature précédente, à savoir :

- La fixation d'une limite à Fr. 25'000.- par cas pour l'acquisition et l'aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières
- La fixation d'une limite à Fr. 25'000.- par cas pour la constitution de sociétés commerciales, d'associations et de fondations, ainsi que l'acquisition de participations dans les sociétés commerciales
- L'autorisation générale de plaider
- L'autorisation d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence d'un montant de Fr. 15'000.-.

La commission des finances chargée d'étudier cet objet a constaté qu'il s'agissait d'une reprise quasi textuelle des compétences présentées à la der-



Communications officielles

nière législature, à l'exception d'une légère adaptation de l'art. 17, chiffre 5. Et de citer le rapport en substance: « Cette délégation de compétences donne entière satisfaction. Elle permet une marge d'action raisonnable à la Municipalité pour répondre aux urgences du ménage communal ». Suivant l'avis favorable de la commission des finances, le Conseil communal a adopté ce préavis à l'unanimité des voix.

Arrêté d'imposition pour l'année 2012

L'arrêté d'imposition actuellement en vigueur, adopté par le Conseil dans sa séance du 3 novembre 2010, arrive à échéance le 31 décembre 2011. Compte tenu de nombreuses incertitudes sur les charges, liées essentiellement à l'évolution du coût de la facture sociale pour la commune et à la péréquation financière, de même que sur l'évolution de la situation financière du principal contribuable au titre des personnes morales, la Municipalité a soumis au Conseil un arrêté d'imposition valable pour une année seulement. Elle entend poursuivre dans cette approche. Pour 2012, une nouvelle incertitude s'ajoute aux précédentes: l'entrée en vigueur de la réforme de l'organisation policière vaudoise avec pour conséquence le fait que l'Etat « restitue » deux points d'impôts aux communes (bascule de deux points d'impôts), le résultat étant globalement neutre pour le contribuable vaudois. Cependant, de nombreuses communes, dont la nôtre, se verront facturer un coût supplémentaire. Celui-ci est estimé pour Vufflens à Fr. 70'000.-. Il semble par ailleurs que l'on ne puisse pas attendre en 2012 de rentrées fiscales de notre principal contribuable personne morale.

Dans sa séance du 15 décembre 2010, le Conseil a adopté le budget 2011. Ce budget, élaboré avec prudence, laisse apparaître un déficit de l'ordre de Fr. 185'000.-. Dès 2011, des modifications fondamentales sont intervenues, le Grand Conseil ayant adopté, le 15 juin 2010, une nouvelle loi sur les péréquations intercommunales. Pour l'essentiel, cette loi prévoit le basculement à l'Etat d'un quart de la facture sociale et fait quasiment disparaître l'effort fiscal des critères de péréquation.



Communications officielles

Le résultat de l'exercice 2011 devrait être proche du budget. Les éléments suivants peuvent être pris en compte : Le retour sur péréquation 2010 est de Fr. 265'000.- ; les taxes de permis de construire se montent à Fr. 100'000.- (nouveau bâtiment Bobst) ; les recettes fiscales au titre des personnes morales devraient être inférieures au budget pour Fr. 180'000.- ; les recettes fiscales pour personnes physiques pourraient également être légèrement inférieures au budget.

La comparaison entre le budget 2011 et la projection 2012 fait apparaître un résultat équilibré, qui pousse néanmoins la Municipalité à proposer une augmentation du taux d'impôt de 60 % à 62 % pour 2012 ; cette augmentation de deux points d'impôts correspondant à la « bascule » de l'Etat n'augmenterait pas la charge globale pour le contribuable.

Pour l'année 2012, il s'agirait donc : 1) de fixer à 62 % le taux d'imposition sur le revenu et la fortune des personnes physiques, l'impôt à la source, l'impôt spécial dû par les étrangers, le bénéfice net et le capital des personnes morales ; 2) de reconduire, sans changement, les autres impôts entrant dans l'arrêté d'imposition, ainsi que le taux d'intérêt de retard sur toute contribution impayée maintenu à 5% ; enfin, de maintenir le coefficient des amendes pour soustractions d'impôts et taxes qui sont propres à la commune et qui restent fixés au maximum légal de huit fois le montant de l'impôt ou de la taxe soustraite, indépendamment de celui-ci.

La commission des finances chargée d'étudier cet objet s'est prononcée en faveur du préavis municipal n° 9/2011. Et de citer un extrait du rapport : « La commission estime que la proposition de la Municipalité fait sens, car elle s'effectue sans incidence pour le contribuable du fait de la « bascule de deux points d'impôt » entre canton et commune. En outre, elle estime que la politique adoptée par la Municipalité, consistant à fixer le taux d'imposition communal d'année en année, permettra d'adapter ce taux de manière souple et rapide, en fonction de l'évolution du budget communal ; ce que la Municipalité juge opportun à terme, constatant que le déficit communal



Communications officielles

tend à devenir structurel et qu'une hausse d'impôt paraît inévitable». C'est à l'unanimité des voix moins cinq abstentions que l'Assemblée s'est prononcée en faveur du préavis.

• • • • •

Les brèves de la Municipalité

- La Municipalité est très heureuse de vous présenter M^{me} Nathalie Botta, nouvelle boursière entrée en fonction depuis juillet 2011. Maman de deux enfants, elle est domiciliée à Romanel sur Morges. Faisant valoir son droit à la retraite, M^{me} Edith Gruaz a cessé son activité le 30 septembre dernier, après 28 ans de service. Elle s'occupera désormais de nos archives communales à temps partiel.
- La cantine a redémarré à la fin août, au vu du succès qu'elle a rencontré pendant les mois de mai et juin 2011. Actuellement, ce sont entre 12 et 17 élèves qui en profitent chaque jour.
- Il y a une quinzaine de jours, nous avons reçu le chef de projet ainsi que les architectes de la Coop. Le but de cette séance était de présenter à la Municipalité le futur projet Coop: construire un nouveau bâtiment sur le site d'Aclens, afin de rapatrier les 850 emplois administratifs, actuellement à Renens-Malley. Nous avons pris connaissance du projet et averti Coop que nous nous opposerions à cette construction tant qu'il n'y aura pas la RC 177.
- La Municipalité de Vufflens s'est passablement engagée dans les comités de directions intercommunales. Nous estimons qu'il est dans l'intérêt de la commune de participer aux décisions régionales. M. Olivier Berthoud est membre du comité directeur SIVA-SEVA, Président du Syndicat AF RC 177 ; M. Roger Weissbrodt est membre du comité directeur ARASPE et Président du CET ; M. Eric Maeder est membre du comité directeur SDIS ; M^{me} Ingrid Rossel, Syndique, est Présidente du comité directeur AJERCO,



Communications officielles

Présidente du comité directeur ASICOPE, membre du comité directeur ARGDV, membre de la Fondation LEM ; M. Michel Gruaz et M^{me} Ingrid Rossel, Syndique, sont membres du comité directeur EIEVMV.

- Une audience de la Cour de droit administratif a eu lieu. Nous y avons participé, assistés de notre avocat. Nous avons rappelé que la route RC 177 était indispensable et qu'il n'était juridiquement par certain qu'elle se réalise. Nous avons aussi relevé que l'approche saucissonnée plutôt que globale n'était pas acceptable. Enfin nous avons rappelé nos deux exigences : permis de construire délivré et crédit de construction exécutoire pour la RC 177. Le juge a invité l'Etat à examiner s'il pouvait revoir sa décision, c'est-à-dire conditionner le permis de construire au respect de ces conditions. Le SEVEN avait un mois pour répondre. Sans surprise, il n'a pas respecté ce délai et a demandé une prolongation.
- Surfaces d'assolement : le 5 octobre 2010, la Cour de droit administratif a accepté le recours de Venoge Vivante sous un seul et unique motif : l'Etat n'avait pas procédé à l'étude nécessaire à ce sujet. Il s'agit, de l'avis de M. le Conseiller d'Etat Marthaler, d'une simple formalité. Agissant avec diligence, les services de l'Etat nous ont convoqués le... 20 mai 2011. Puis nous avons été convoqués d'urgence le 14 juin, avec trois jours de délai. L'Etat a ensuite attendu octobre pour reprendre son ouvrage. Cela se passe de commentaires, dans la mesure où l'Etat juge ce projet prioritaire !
- De nouvelles décisions ont été conclues et on peut s'attendre à un recours de Venoge Vivante.
- Du 15 au 22 février la maison PRODEMCO a effectué des mesures de vitesse sur la route du Cuvillard à la hauteur des locatifs ; 19382 véhicules ont été contrôlés. La vitesse moyenne enregistrée : 44 km/h. Sur une semaine, 9% des véhicules (= 1745 véhicules) étaient en excès de vitesse. Du 6 au 13 juin, la maison PRODEMCO a effectué des mesures de vitesse à la Grand-Rue, à l'entrée du village depuis Lausanne. 16887 véhicules ont été contrôlés. La vitesse moyenne enregistrée : 44 km/h. Sur une semaine, 13% des véhicules (= 2195 véhicules) étaient en excès de



Communications officielles

vitesse. Le 25 juillet, sur la route cantonale au lieu-dit en Epity, entre 9 h 35 et 11 h 35, un contrôle de vitesse a été effectué par la gendarmerie. 541 véhicules contrôlés, 12 dénoncés (= 2,22 %). La moyenne du canton pour la période mentionnée est de 4,2 %, sans les autoroutes.

- Le 27 octobre 2011, le nouveau Commandant du SDIS région Venoge a été désigné. Le Major Thierry Burnat a été reconduit dans ses fonctions et sera le nouveau Commandant des 28 communes que regroupe le SDIS région Venoge.
- Nous avons déploré plusieurs fuites d'eau dont deux sur des conduites communales. La première le 27 juin, laquelle ne peut donc pas encore être imputée au nouveau municipal, au chemin de la Fontaine. La conduite est littéralement morte et son remplacement fera l'objet d'un préavis qui sera soumis au Conseil communal en décembre. Il s'agit en effet de la 5^e fuite en 8 ans, dont 3 sur la parcelle du même propriétaire. Je précise que cette conduite communale transite à travers des parcelles privées. La 2^e s'est produite le 26 septembre au chemin de la Rie. C'est aussi la 5^e fuite que nous recensons sur cette conduite qui devra aussi être remplacée à court terme. La conduite privée de la PPE du chemin des Grands Champs 21, où nous avons notre local protection civile, a dû être remplacée suite à une fuite et vu son état. 1000 m³ d'eau ont été perdus.
- Nous avons inauguré l'extension des installations de notre STEP, qui tient compte de l'augmentation du bassin de population, ainsi que l'installation de séchage des boues. Un investissement de 3 millions a été consenti.
- Dès fin 2012 toutes les surfaces agricoles que possède la commune seront exploitées uniquement par les agriculteurs du village. La répartition a été faite récemment entre les frères Duperrut, René Fontannaz et David Goy. De nouveaux baux ont été établis.
- Des problèmes de décollement de carrelage sont survenus à la salle de sports, malheureusement après les 10 ans de garantie. Ces problèmes sont dus à une pose sans joints souples, donc inappropriée pour une telle surface. Deux secteurs ont été remplacés mais une récente expertise nous



Communications officielles

contraint de nous rendre à l'évidence que nous ne pourrions pas sauver ce carrelage. Nous étudions diverses variantes de remplacement dont les coûts seront élevés.

- La prochaine mise de bois se déroulera à l'ancienne, à savoir les intéressés devront être présents à la mise ou donner un mandat d'achat à une autre personne et les bois misés seront encaissés sur place par la boursière. Les soldes de bois seront repris par l'entreprise Buffat à Sullens, auprès de laquelle il sera toujours possible d'acheter du bois mais probablement pas aux mêmes conditions.
- Accès aux trains en gare de VLV : Nous avons eu la confirmation par le service des Infrastructures des CFF que la pose d'une marche d'embarquement supplémentaire est planifiée pour 2012, et ceci sans engagement financier de la part de la Commune. Les CFF précisent qu'une stratégie de mise en conformité des quais est actuellement menée en collaboration avec le service de la Mobilité du Canton de Vaud. VLV fait partie des points d'arrêts qui sont actuellement à l'étude d'une réfection complète de l'accès aux trains. Par ailleurs et vu le succès des cartes journalières, décision a été prise d'acheter un cinquième abonnement pour 2012 et ceci tout en maintenant le prix de Fr. 35.– pour une carte journalière « Commune ». A titre informatif, le taux de réservation dépasse nos espérances (actuellement plus de 80%!).
- Nous avons rencontré de très nombreux problèmes avec les promoteurs des immeubles actuellement en voie de réalisation aux deux entrées du village, sur le plan du respect des prescriptions des normes de sécurité (incendie, sécurité routière, prise en compte des personnes en situation de handicap, etc.). Nous avons dénoncé au Préfet l'un des promoteurs, celui-ci ayant fait fi de notre refus de délivrer une autorisation d'occupation d'appartements, les conditions légales en matière de sécurité n'étant pas remplies.
- COOP Lors de la séance au cours de laquelle leur nouveau projet nous a été présenté, nous avons également transmis les doléances de nos concitoyens, suite aux nuisances engendrés par le trafic nocturne ferroviaire



Communications officielles

(nuits interrompues dès 4h, et pour une durée de une à deux heures), après avoir contacté à nouveau les CFF, afin de mettre en place une stratégie de lutte contre ces nuisances... Les CFF ne sont pas propriétaires de ces installations et en conséquence n'ont pas les compétences pour mettre en place des mesures d'assainissement. Les doléances des bordiers doivent être transmises aux propriétaires de cette voie de raccordement (SIVA et COOP), voire à l'Office fédéral des transports qui a la compétence pour traiter des nuisances en bruits.

- Une visite des locaux nous a permis de nous familiariser avec le fonctionnement du CSR (Centre Social Régional). 60 dossiers supplémentaires correspondent à l'arrivée des 10 communes «Venoge». La charge globale de travail est d'un ordre de 10%. La première vague des personnes en fin de droit chômage est patente. Un gros sujet d'inquiétude est celui des JAD (Jeunes Adultes en Difficultés), qui correspond à un pourcentage de 20 à 30%. Un plan d'action vigoureux est prévu pour lutter contre ce problème. Quant à l'ouverture d'un nouveau dossier RI, les renseignements et documents requis sont légion. Le nombre de pages A4 conditionnant le RI est de 461 pages, dont 19 directives...
- VALORSA, suite à notre demande, a effectué un audit de nos déchèteries et de notre politique de gestion des déchets. Nous obtenons une très bonne évaluation, mais nous sommes insuffisants dans le domaine des déchets encombrants (facturés Fr. 263.- la tonne contre Fr. 206.- pour les incinérables). Rappel : un déchet encombrant est un déchet incinérable trop volumineux pour un sac à poubelle de 110 l ou dont les dimensions sont supérieures à 60 cm et qui nécessite un broyage avant son incinération, tels que matelas, moquettes, petit mobilier... Parmi les encombrants confiés à VALORSA, $\frac{1}{3}$ serait recyclable. De plus 40% des déchets encombrants collectés ne sont pas des encombrants, mais des ordures ménagères ! Que deviennent les déchets encombrants ? Ces déchets subissent le même traitement que les ordures ménagères. Après broyage pour diminuer leur taille, ils sont acheminés vers l'usine d'incinération de TRIDEL.



Communications officielles

- Financement de l'élimination des déchets: Le Tribunal Fédéral (TF) s'est prononcé le 4 juillet 2011 sur le recours de la commune de Romanel-sur-Lausanne à l'encontre de la décision de la Cour constitutionnelle vaudoise invalidant son règlement sur la gestion des déchets. Dans son arrêt, le TF précise les éléments suivants: En application du principe de causalité et des dispositions figurant notamment aux articles 32 et 32a de la Loi sur la protection de l'environnement, l'élimination des déchets urbains doit être financée au moyen de taxes. La taxe doit être fonction du type et de la quantité des déchets produits et avoir un effet incitatif. Le recours au revenu de l'impôt n'est admis que pour financer les frais de l'élimination de déchets autres que les déchets de voirie ou de déchets spéciaux des ménages. La mise en œuvre du système est à faire sans délai, les communes ne disposant plus d'aucune latitude sous cet angle. Cette mise en œuvre est actuellement à l'ordre du jour du Conseil de direction de Valorsa, dont nous attendons une prise de position.

**Une personne rémunérée est recherchée
par la Municipalité en qualité de**

Responsable de la salle de paroisse

(entretien des locaux comprenant la salle, la cuisine, le corridor et les wc, gestion des locations, remise des clefs aux locataires état des lieux après chaque location, nettoyage des linges, des vitres 3-4 fois par année, grand nettoyage en été sur 3-4 jours, etc.)

Les offres sont à adresser à la Municipalité de Vufflens-la-Ville
case postale 25, 1302 Vufflens-la-Ville, vufflens.ville@bluewin.ch



Municipalité 2011-2016

commune@vufflens-la-ville.ch

ROSSEL Ingrid

Syndique

Tél. 021 701 02 27

Administration générale, Police, CODIR Gros-de-Vaud ARGdV, Ecoles, Passeports-vacances, Bibliothèque, Garderie, Parascolaire, Présidence de l'Asicope et de l'Ajercio

Conseillers Municipaux :

BERTHOUD Olivier

Tél. 021 701 34 92

Finances, SIVA, PAC Venoge, Assurances, Présidence SAF RC 177
Vice-Syndic 2011-2012 et 2015-2016

GRUAZ Michel

Tél. 021 701 35 33

Bâtiments, Eau, Gaz, Têlêréseau, Epuration, Forêts, Refuge, Gravière de Sency, Viticulture, Domaines
Vice-Syndic 2014-2015

MAEDER Eric

Tél. 021 701 35 80

Routes et chemins, Véhicules et Machines, Protection civile, Service défense incendie et secours, Cours d'eau, Eclairage public, Loisirs et Sports, Manifestations
Vice-Syndic 2013-2014

WEISSBRODT Roger

Tél. 021 701 43 41

Police des constructions, Urbanisme, Gestion déchets, Décharges, Services sociaux, CODIR Araspe, Site et bureautique, Informatique, Mobilité
Vice-Syndic 2012-2013

Secrétaire municipale

BESANÇON Danielle

Tél. 021 701 32 55

danielle.besancon@vufflens-la-ville.ch

Boursière

BOTTA Nathalie

Tél. 021 701 24 96

nathalie.botta@vufflens-la-ville.ch

Contrôle des habitants

GINDROZ Cornelia

Tél. 021 701 32 55

cornelia.gindroz@vufflens-la-ville.ch

Employés communaux :

CARRARD Daniel

Tél. 079 399 47 22

GISCLON André

Tél. 079 305 24 04**Administration
communale**

Rue de la Poste 10, case postale 25

Tél. 021 701 32 55**Fax 021 701 57 33***Jours et heures d'ouverture :*

Mardi : 9 h à 12 h - 14 h à 19 h

Mercredi et vendredi : 9 h à 12 h

**CMS Centre
Médico-Social**

Rue des Laurelles 1

1304 Cossonay

Tél. 021 863 60 70**Agence d'assurances
sociales
Centre social régional**

Rue des Champs 5

10470 Echallens

Tél. 021 886 12 80**Fax 021 886 12 81**

info@aas-echallens.ch

www.priilly/ch/social

**Etat Civil
du Nord Vaudois**

Rue du Lac 2

1400 Yverdon-les-Bains

Tél. 021 557 07 07**Fax 024 557 68 55****Justice de paix**

Rue des Moulins 10, case postale 693

1400 Yverdon-les-Bains

Tél. 021 557 65 35**Fax 021 557 65 36****Conseil Communal :***Président***TROTET Yves****021 701 48 35***Secrétaire***HECK Regula****Tél. 021 701 31 14 – 021 701 29 80**

Votations et élections

Maison de commune

Ouverture du bureau de vote :

Dimanche : 10 h à 11 h

Les électeurs peuvent déposer leur enveloppe de vote dans la boîte aux lettres de la Maison de commune **jusqu'à 11 h.**

Pasteure

Aude Collaud

Grand-Rue 30

Tél. 021 331 56 92

aude.collaud@gmail.com

Paroisse catholique

Abbé Marek Sobanski

Tél. 021 634 72 77

paroisse.bussigny@cath-vd.ch

ASICOPE

Monney Françoise, Mex, doyenne primaire

Tél. 021 863 13 20

Rossel Ingrid, syndique

Etablissement secondaire Cossonay-Penthalaz

1304 Cossonay, Tél. 021 863 13 13

Office d'impôt

Place Emile Gardaz 5

1040 Echallens

Tél. 021 316 96 66 – fax 021 316 96 67

Office des poursuites

Place Emile Gardaz 5

1040 Echallens

Tél. 021 316 97 00 – fax 021 316 97 01

ORP

Office régional
de placement

Ch. du Grand-Record 7

1040 Echallens

Tél. 021 557 18 90 – fax 021 557 18 95

Préfecture

Place Emile Gardaz 8

1040 Echallens

Tél. 021 557 18 45 – fax 021 557 18 54

Pilier d'affichage

Les avis d'enquête, les heures et résultats de votations et d'élections, autres publications officielles sont affichés au pilier public, sous le couvert de la fontaine, en face de l'église

Service du feu	Téléphoner immédiatement au N° 118 Donner ses nom et adresse et indiquer le genre de sinistre (feu, feu de voiture, inondation, etc.)
Appareils bruyants	Tondeuses, motoculteurs, taille-haies, etc. Il est permis de faire fonctionner ces engins à moteur à essence ou électriques, tous les jours de 8 h à 20 h, sauf le dimanche et les jours fériés où leur usage est strictement interdit
Tirs militaires	Vufflens ne disposant pas de stand de tir, chacun voudra bien prendre personnellement ses dispositions pour effectuer ses tirs avec une société de son choix.
Bibliothèque	Cuvillard 17 Ouvrte chaque lundi et jeudi de 17 h 30 à 18 h 30 + mardi de 15 h à 16 h Wihler Marcela , responsable Tél. 021 701 36 30
Cartes d'identité	Formulaire établi par le bureau communal à Vufflens-la-Ville CHF 65.- + 6.- dès 18 ans CHF 30.- + 6.- jusqu'à 18 ans Se munir d'une photo passeport en bonne et due forme et de l'ancienne carte d'identité (ou d'un avis de perte établi par un poste de police / gendarmerie suisse)
Passeports	Formulaire établi par le Centre de biométrie à Lausanne www.biometrie.vd.ch ou au 0800 01 1291 CHF 140.- + 5.- dès 18 ans CHF 60.- + 5.- jusqu'à 18 ans <i>Passeport + carte d'identité :</i> CHF 148.- + 5.- dès 18 ans CHF 68.- + 5.- jusqu'à 18 ans Les photos sont faites par le Centre



Communications officielles

DATES DES CONSEILS COMMUNAUX EN 2012

25 avril, 13 juin, 31 octobre et 12 décembre
à 20 h à la Grande Salle

Déblaiement de la neige

Nous tenons à rappeler aux automobilistes la teneur de l'art. 20, alinéa 3 de l'ordonnance fédérale sur les règles de la circulation :

« Les conducteurs de voitures automobiles ne laisseront pas leur véhicule sur des places de parc ou des voies publiques s'ils peuvent prévoir que l'enlèvement de la neige en serait gêné ».

En vertu de l'article ci-dessus, la Municipalité encourage les personnes concernées, en cas de nécessité, à utiliser les places de parc de la Grande Salle et décline toute responsabilité pour les dégâts qui pourraient être occasionnés à des véhicules par des engins de déneigement et de sablage ou par les amas de neige provoqués par le passage des chasse-neige.

Chaque propriétaire est responsable de l'enlèvement de la neige ou de la glace à l'entrée de sa propriété.

Il est toutefois strictement interdit de déverser la neige sur la voie publique.

En cas de dommages aux véhicules communaux provoqués par les haies et autres végétations privées débordant sur le domaine public, les frais de remise en état seront facturés aux propriétaires responsables.

Pour le bien de tous, nous espérons que chacun se conformera de bonne grâce aux présentes prescriptions.



Communications officielles

Mise de bois 2012

La mise de bois se déroulera à l'ancienne, **le 24 mars 2012**. Les intéressés devront être présents en forêt ou mandater une tierce personne. Les bois misés seront encaissés sur place en espèces. Les invendus seront repris par l'entreprise Buffat à Sullens, auprès de laquelle il sera toujours possible d'acheter du bois, mais aux conditions du marché.



Cartes journalières « Commune » Fr. 35.–

Il est désormais possible de réserver **5 cartes journalières « Commune »**, au prix inchangé de Fr. 35.– l'unité.

Ces cartes vous donnent la possibilité de circuler librement sur les réseaux CFF, les cars postaux, ainsi que sur la plupart des chemins de fer privés, bus et lignes de bateaux et ceci le jour choisi.

Trois possibilités de réservation :

- Au guichet du Service de la population* de Penthaz
- Par téléphone au 021 863 20 52
- Sur le site www.penthalaz.ch

Horaires* :

Tous les matins de 7 h 30 à 11 h 30

Lundi après-midi de 13 h 30 à 17 h

Mercredi après-midi de 16 h à 19 h



Correspondants de quartiers

Responsables

- 1 **PARATTE** Olivier, Arzilliez 19
- 2 **GAILLARD** Bertrand, Bovon 14
- 3 **MAEDER** Eric, Grands-Champs 13
- 4 **FARDEL** Charly, Cigale 2
- 5 **GRUAZ** Michel, Mainnesses 8
- 6 **KRAUS** Christian, Cuvillard 8
- 7 **CHOFFET** Jean, Grand-Rue 24
- 8 **TRAN** Vu et Isabelle, Grand-Vigne 25
- 9 **HAMMERLI** René, Rie 1
- 10 **DECOCK-GODDIN** Guy, Moulinet 23
- 11 **BESANCON** François, Palaz 1A
- 12 **GOY** Bernard, Poste 21

Accès couverts

- L'Arzillier, sauf les n° 2 à 16
- Rte de Bovon
et Ch. de l'Escabole
- Ch. du Calamottet
et Ch. des Grands-Champs
- Ch. de la Gigale, Ch. Neuf,
Ch. de la Fontaine
- Ch. du Clos,
Ch. des Mainnesses,
l'Arzillier n° 2 à 16
- Ch. de Cuvillard,
Pré Montagnon
- Grand-Rue
- Grand-Vigne et Marteley
- Ch. Mésange, Ch. de la Rie
- Ch. du Moulinet
- Moulin de la Palaz
- Rue de la Poste,
Ruelle et Ch. de la Forge



Communications officielles



Toutes nos félicitations
à M^{me} Olga Vullioud
pour ses 90 ans

Toutes nos félicitations
à M^{me} et M. Christina
et Peter Bütschi pour
leurs 50 ans de mariage



Nos sincères remerciements à M. Claude Nicollier pour
ses conférences offertes aux habitants de Vuflens-la-Ville



Bibliothèque

Quelques nouveautés... dans votre bibliothèque :

<p>DOMONT, Ph. La forêt en 301 questions guide des curieux en forêt</p> 	<p>DISNEY, W. Cars 2 en DVD</p> 	<p>MAZETTI, K. Le caveau de famille</p> 
<p>LAUBIER, M. Noël raconté aux petits</p> 	<p>GARCIA, K. 18 lunes Roman pour ados</p> 	<p>SAINT MARS, D. Max et Lili veulent être gentils</p> 
<p>MANKELL, H. Le Chinois Roman policier</p> 	<p>MALLET, J.-F. Foie gras et terrines maison Des recettes faciles à faire</p> 	<p>LEDU, S. La station de ski</p> 

Une Expo « **ENVOL** »
30 volumes à votre disposition

... et 200 nouveaux livres prêtés par Bibliomedia, Lausanne
Pendant les vacances scolaires, la bibliothèque restera ouverte
le jeudi 29 décembre et le jeudi 5 janvier
Horaire : 17 h 30 – 18 h 30



Bibliothèque



Buchstart.
Né pour lire
Nati per leggere
Naschi per legger

Programme 2012
de la bibliothèque de Vufflens

ANIMATION – LECTURE

Moment de partage...

Plaisir du livre...

Convivialité...

Simplicité...

De 0 à 3 ans, frères et sœurs bienvenus
et tous ceux qui en ont envie!

Jeudi 23 février 2012, jeudi 26 avril 2012

Jeudi 21 juin 2012 de 16 h 30 à 17 h

Petite collation offerte!

Animé par Florence Paratte enseignante
Toute question au 021 635 53 17



Harmonie du Pontet

L'Ecole Instrumentale

de l'Harmonie du Pontet c'est ...



Des cours **d'initiation musicale** en groupe
dès 4 ans

Des cours de **flûte à bec** en groupe dès 6-7 ans

Des cours d'instruments en individuel

- Cuivres (trompette, cornet, trombone...)
- Flûte traversière
- Flûte à bec
- Percussion et batterie
- Clarinette
- Saxophone

Des cours de solfège en groupe

Des tarifs abordables grâce au soutien
de nos trois communes Mex, Villars-Sainte-Croix
et Vufflens-la-Ville!

Des bases musicales solides pour rejoindre
l'Harmonie du Pontet, partager et vivre la musique



Plus d'infos ?

Sylvie Füllemann 078 768 22 19

Fabienne Le Grand 021 701 16 46

Site : www.harmonie-pontet.ch

Mail : ecole.instrumentale.pontet@hotmail.fr



F.S.G. Vufflens-la-Ville

Année scolaire 2011-2012

- Gymnastique Parents-enfants** **Le lundi de 16 h à 17 h**
Diana Duperrut 021 701 35 69
- Gymnastique Infantine** **Le mardi de 16 h 30 à 17 h 30** (1^{re} année)
(dès l'école enfantine) Julie Richard 021 866 17 67
Cristina Eberhard 078 914 76 19
Le mardi de 17 h 30 à 18 h 30 (2^e année)
Stéphanie Breux 078 626 36 57
Florent Lüscher
- Jeunes Garçons** **Le mardi de 18 h 30 à 19 h 30**
(dès la 1^{re} année primaire) An-Céline Tran 076 596 33 96
Delia Cosendey – Lionel Pichard
- Jeunes Filles** **Le jeudi de 17 h 15 à 18 h 30**
(dès la 1^{re} année primaire) Shashi Lasserre 079 793 11 68 – Sabrina Henry
- Grands Garçons** **Le jeudi de 18 h 30 à 19 h 45**
(dès la 4^e année scolaire) John Bolay 079 610 41 59
Samuel Berthoud – Loïc Meylan
- Grandes Filles** **Le mercredi de 18 h 15 à 19 h 45**
(dès la 4^e année scolaire) Catherine Lizzola 079 101 52 35
Stéphanie Pilet 079 274 78 58
- Jeunes Actifs – Actives mixtes** **Le mardi de 19 h 30 à 21 h**
(dès la 8^e année scolaire) Vanessa Henry 079 466 41 29 – Mario Moser

Président : C. Collaud 079 279 48 34 – **Caissière :** N. Jaquier 021 701 59 06
E-mail : fsg.vufflens@bluewin.ch

- Gym Féminine** **Le jeudi de 20 h à 21 h 15**
Renseignements : D. Duperrut 021 701 35 69
- Gym Hommes** **Le lundi de 19 h 30 à 21 h 30**
Renseignements : R. Lambelet 021 701 12 85



F.S.G. Vufflens-la-Ville

Remerciements aux bénévoles de la Gymnaestrada





Fermeture de fin d'année du Bureau communal

du vendredi 23 décembre 2011 à 12 h
au mercredi 4 janvier 2012 à 9 h

En cas de nécessité absolue, vous pouvez contacter

M^{me} la Syndique au 021 701 02 27

M^{me} la Secrétaire municipale au 021 701 19 38

La Municipalité
et le personnel communal
vous souhaitent de belles fêtes

